

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 244-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.292

Déposée le: 11.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Ärztefon – un modèle pour le canton de Berne aussi ?

A Zurich, il est possible de bénéficier gratuitement de conseils médicaux en passant par un numéro d'appel 0800. D'après les médias, plus de 120 000 personnes ont recouru à ce service (Ärztefon) l'an dernier. Souvent, les questions portaient sur des médicaments, des douleurs au dos, la fièvre chez les enfants, des morsures de tiques ou des maux de dents.

Financé par les pouvoirs publics, ce service permet d'orienter les patient-e-s : à l'issue d'un bref entretien, les collaborateurs-trices qui réceptionnent les appels décident à qui doivent s'adresser leurs interlocuteurs-trices : à leur médecin de famille, à un-e spécialiste ou à une pharmacie.

Si la personne n'est quasiment plus en mesure de se déplacer, ils lui envoient un-e urgentiste à la maison, ou appellent une ambulance lorsque le problème médical semble vital. « Ärztefon » peut contacter immédiatement le 144. Grâce à cette première aide/ces renseignements, des visites de médecin ou à l'hôpital peuvent être évitées et les coûts de santé réduits.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il un service similaire dans le canton de Berne ?
2. Si ce n'est pas le cas : le canton de Berne pourrait-il lui aussi avoir recours à l'option « Ärztefon » ?
3. Dans l'affirmative : serait-il possible de transposer à Berne le modèle zurichois « Ärztefon », ou pourrait-on mettre en œuvre un tel service d'une autre manière (par exemple dans le cadre d'une collaboration avec les cantons voisins) ?

Destinataire

- Grand Conseil